






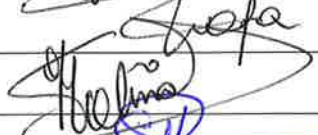
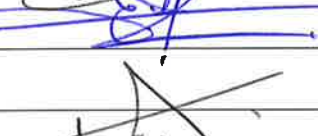
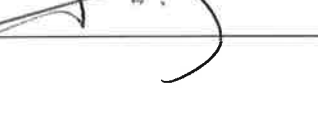




S.A. de droit public « **LE CIRCUIT DE SPA-FRANCORCHAMPS** »

LISTE DES PRESENCES de l'ASSEMBLEE GENERALE extraordinaire

du **9 mai 2023** à 16 heures au Circuit

LISTE DES PRESENCES

Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions	Représenté par	Signature
1. REGION WALLONNE	880.572	Cassandra LAURENT	
2. PROVINCE DE LIEGE	190.303		
3. VILLE DE STAVELOT	732	Thierry de BOURNONVILLE	
4. VILLE DE MALMEDY	732	Jean-Paul BASTIN	
5. VILLE DE SPA	546		
6. VILLE DE VERVIERS	353	Procuration à M. WATHELET	
7. COMMUNAUTE GERMANOPHONE	353	Procuration à M. WATHELET	
8. F.T.P.L.	273	Procuration à M. WATHELET	
9. R.A.C.B.	273	Yves BACQUELAINE	
10. F.M.B.	273	Jean PATINET	
11. R.A.C. Spa	273	Eric CHAPA	
12. RAC JUNIOR DE LIEGE	273	Jean PATINET	
13. UNION MECANISEE SPA	273	Etienne GRISARD	
14. SANTA FE MOTOR CLUB	273		
15. R.M.U.	273	Yves BACQUELAINE	
TOTAL	1.075.775 Actions	(sur un total présents ou représentés de <u>884.653</u> actions)	

L'Assemblée générale se tient dans les locaux du Circuit de Spa-Francorchamps, 55, Route du Circuit à 4970 Stavelot. Elle a fait l'objet d'une convocation adressée aux Actionnaires par courrier en date du 24 avril 2023, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration ;
2. Rapport du Réviseur ;
3. Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2022 ;
4. Décharge aux Administrateurs ;
5. Décharge au Réviseur ;
6. Attribution d'un marché public portant sur les missions de Réviseur pour les années 2023, 2024 et 2025 ;
7. Divers.

La séance est ouverte à 16 heures sous la présidence de Monsieur Melchior WATHELET.

Il a été dressé une liste de présences, signée par les Actionnaires à leur entrée en séance. La liste des présences est arrêtée et il est considéré par le bureau que des Actionnaires possédant 884.653 actions et donnant droit à 884.653 voix, sont représentés.

Monsieur le Président dépose la copie des convocations.

Le bureau est composé comme suit :

- Monsieur Olivier SCHMETZ, comme Secrétaire
- Monsieur Cassandre LAURENT, comme Scrutateur
- Monsieur Jean-Paul BASTIN, comme Scrutateur

qui acceptent ces fonctions et prennent place au bureau.

Monsieur le Président constate que l'Assemblée est valablement constituée et peut délibérer sur les objets figurant à l'ordre du jour.

1. Rapport de gestion par le Conseil d'administration

Le rapport de gestion a été adressé à l'ensemble des Actionnaires par courrier du 24 avril 2024.

Les Actionnaires présents ou représentés déclarent en avoir pris connaissance, et dispensent Monsieur le Président d'en faire une lecture in extenso.

Les Actionnaires approuvent à l'unanimité le rapport de gestion.

2. Rapport du Réviseur

Les Actionnaires ont également reçu une copie du rapport du Réviseur.

Le Commissaire présente brièvement son rapport et explique que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société. Le Commissaire remet dès lors une opinion sans réserve.

La Commissaire attire toutefois l'attention de l'Assemblée générale sur les deux litiges en cours et pouvant entraîner des conséquences financières importantes.

Les Actionnaires approuvent à l'unanimité le rapport du Réviseur.

3. Approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2022

Les comptes annuels, au 31 décembre 2022, ont dûment été communiqués aux Actionnaires de la société.

L'exercice comptable présente, à la clôture, une perte de 1.363.436,06 €, augmentant la perte reportée à 10.969.271,89 €.

Résolution 1

A l'unanimité, les Actionnaires approuvent les comptes clôturés au 31 décembre 2022.

4. Décharge aux Administrateurs

Résolution 2

A l'unanimité, l'Assemblée générale des Actionnaires donne décharge aux Administrateurs pour leur gestion durant l'année 2022.

5. Décharge au Réviseur

Résolution 3

A l'unanimité, l'Assemblée générale des Actionnaires donne décharge au Réviseur d'entreprise, REWISE pour sa mission de contrôle durant l'exercice.

6. Attribution d'un marché public portant sur les missions de Réviseur pour les années 2023, 2024 et 2025

En date du 8 juin 2020, l'Assemblée générale du Circuit avait approuvé la nomination de la société REWISE au titre de Réviseur des comptes du Circuit.

L'attribution de la mission portant sur le contrôle des comptes pour les années 2020, 2021 et 2022.

En date du 15 mars 2023, un marché relatif au contrôle des comptes pour une durée de 3 ans a été relancé par procédure négociée sans publication préalable. Seule l'offre de la société REWISE est parvenue au Circuit.

Sur base de la recommandation du Comité d'audit et du Conseil d'administration, il est proposé à l'Assemblée générale d'attribuer le marché au soumissionnaire REWISE pour le montant de l'offre contrôlé de 27.000,00 € hors TVA.

Résolution 4

A l'unanimité, l'Assemblée générale approuve l'attribution du marché portant sur les missions de Réviseur les pour les années 2023, 2024 et 2025 à la société REWISE.

7. Divers

Un actionnaire s'interroge sur le fonctionnement du droit à l'image notamment pour les jeux vidéo. Le Directeur général explique que l'utilisation de l'image du circuit est contractualisée. Si les équipes du Circuit se rendent compte que ce droit n'est pas respecté, une procédure est alors initiée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30'.

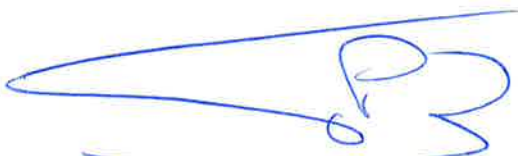
Monsieur Melchior WATHELET, Président, lève la séance après lecture du procès-verbal et signature de celui-ci par les membres du bureau.



Le Secrétaire,
Olivier SCHMETZ



Le Président,
Melchior WATHELET



Le Scrutateur,
Jean-Paul BASTIN



Le Scrutateur,
Cassandre LAURENT